

Le petit Cambonnais

JOURNAL MUNICIPAL

- Janvier 2019 - N° 44 -

Votre mairie

Horaires d'ouvertures :

Lundi :
8h30-12h et 13h30-17h

Mardi, jeudi,
vendredi : 8h30-12h et
13h30-17h

Mercredi : 8h30-12h

Tél : 05 63 53 00 00

Email :

[mairie.de.cambon@
wanadoo.fr](mailto:mairie.de.cambon@wanadoo.fr)

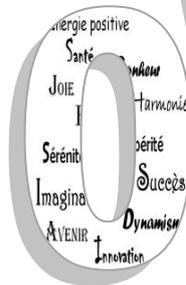
Site Internet :

www.cambondalbi.fr

MEILLEURS



VOEUX



SOMMAIRE

- | | | | | | |
|---|----------------------------|---|-----------------------------|---|-----------------------------|
| 1 | Edito | 5 | P.L.U.I | 6 | Nos joies nos peines |
| 2 | Conseils municipaux | 5 | Haie route du Lézer | 7 | La vie des assos |
| 4 | Service commun | 6 | Répertoire électoral | 8 | La vie à Cambon |

ÉDITO



Nouvelle année, nouveaux départs, nouvelles aventures, nouveaux espoirs... Même si l'année écoulée finit généralement plutôt en deçà de nos espérances - parce que la vraie vie n'est pas un chemin de roses - tous les mois de janvier sont porteurs sinon d'optimisme du moins de l'espoir que l'année sera meilleure que la précédente.

L'année 2019 municipale sera en tout cas différente. Le conseil municipal a voté l'intégration de la commune aux services communs Ressources Humaines et Finances de l'agglomération, pour toutes les raisons que vous trouverez décrites page 4. L'adjointe administrative qui était dévouée à ces tâches à Cambon est transférée à l'agglomération au service Finances. Pour l'instant une seule personne assure l'accueil de la mairie, le temps d'accueil a donc été resserré, le secrétariat est maintenant fermé le mercredi après-midi et le samedi matin.

Nous avons par ailleurs un agent technique qui part à la retraite début mars, il y aura donc là aussi du changement dans l'équipe qui a une charge de travail considérable, entre les espaces verts et l'entretien des bâtiments communaux. La réfection de la salle polyvalente devrait se terminer en juin ; dès la fin de ces travaux, c'est une entreprise de travaux publics qui interviendra pendant l'été pour refaire la surface de la place. Nous aurons ainsi à disposition en septembre une salle entièrement rénovée, au soulagement des associations de Cambon à qui elle a manqué cruellement, et que nous remercions pour leur compréhension.

En attendant, pour fêter l'arrivée de la nouvelle année, nous vous invitons le vendredi 18 janvier à 18h30 aux vœux du maire qui auront lieu dans le hall de l'école.

Tout le conseil municipal vous souhaite une très bonne année 2019 !

Sarah Laurens



Séance du 28 novembre 2018

➤ **Avances sur subventions**

Le vote du budget n'intervenant que fin mars ou mi-avril, il faut verser des avances sur les subventions qui seront votées dans le cadre du budget primitif 2019 afin de permettre à certaines associations (crèche et CLAE) de poursuivre leurs activités, d'honorer leurs échéances début 2019.

La convention avec l'association Familles rurales de Cambon qui gère la crèche « Pirouette Galipette » de Cambon prévoit l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement de 43 000 € ; celle avec le Village des Enfants une subvention de 107 000 €.

Le conseil vote les avances sur subventions du budget 2019.

➤ **Agent municipal**

Mr Bernard PANIS, agent technique municipal, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite au 01/03/2019.

Le conseil municipal procède à son remplacement et déclare la vacance de ce poste d'adjoint technique polyvalent ayant notamment en charge de l'entretien des espaces verts et du stade.

Il est nécessaire de faire la publication de l'ouverture d'un poste de 35h/s en tant qu'adjoint technique 2ème classe auprès du Centre de Gestion du Tarn.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

➤ **Protection des données**

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, fournit un cadre de conformité modernisé, fondé sur la responsabilité, en matière de protection des données en Europe.

Les Délégués à la Protection des Données (DPD) sont au cœur de ce nouveau cadre juridique pour faciliter la mise en conformité avec les dispositions du RGPD. En vertu du RGPD, l'ensemble des autorités et organismes publics (indépendamment de la nature des données qu'ils traitent) ont l'obligation de désigner un DPD.

La fonction de DPD peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

L'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn s'est engagée dans cette démarche et propose ce service aux collectivités et établissements publics du département.

Le présent contrat a pour objet de définir la mission de service signée entre la collectivité et l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.

Par la présente, la collectivité déclare adhérer au service « RGPD et Délégué à la Protection des Données », et nommer l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn en tant que Délégué à la protection des données.

➤ **Dématérialisation des actes**

Madame le Maire informe l'assemblée que le décret en Conseil d'Etat n°2005-324 du 7 avril 2005, pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie de ses actes soumis au contrôle de légalité et des documents budgétaires et financiers signe avec la Préfecture une convention.

Mme le Maire donne lecture de la convention entre les représentants de l'Etat et les collectivités territoriales souhaitant procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ainsi que les documents budgétaires et financiers.

Mme le Maire informe également l'assemblée que l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn, dans le but de mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement des outils de dématérialisation et de télétransmission, et en concertation avec les services préfectoraux, a mis en place une plateforme de dématérialisation homologuée, dédiée aux collectivités territoriales du département. L'accès à ce service nécessite la mise en place d'une convention entre la collectivité et l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn précisant la



nature des prestations assurées, les conditions d'utilisation de la plateforme et le coût des certificats électroniques.

➤ Ecole et cinéma

L'association « MEDIA TARN » propose à l'école de Cambon comme chaque année, une action culturelle et pédagogique, nommée « Ecole et Cinéma ». Le principe est de faire découvrir aux jeunes le patrimoine cinématographique et de permettre par des projections d'amener l'enfant à aborder la lecture des messages audiovisuels. Une convention de contribution financière municipale est proposée par MEDIA TARN à la Commune : cette dernière prendra en charge le coût de cette prestation s'élevant à 1,50 € par élève/an.

Ce concept propose 4 projections par an pour 152 enfants inscrits à ce programme éducatif. Cette contribution financière sera annuelle. La convention proposée a une durée de 1 an et établie pour l'année scolaire 2018/2019. Le coût de cette participation sera inscrit au BP 2019.

Le conseil accepte à l'unanimité la signature de la convention.

➤ Services communs

L'article L.5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales, tel que modifié par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des

métropoles prévoit « qu'en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs ».

Ces services communs peuvent être chargés de l'exercice de missions opérationnelles ou de missions fonctionnelles en matière de gestion du personnel, de gestion administrative et financière, d'informatique, d'expertise juridique, ainsi que de l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'Etat.

Il est prévu que les effets de ces mises en commun sont réglés par convention.

Pour les établissements publics soumis au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, ces effets peuvent désormais être pris en compte par imputation sur l'attribution de compensation prévue au même article.

Les services communs sont gérés par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Les fonctionnaires et agents non titulaires qui remplissent leurs fonctions dans un service ou une partie de service mis en commun peuvent être transférés ou mis à disposition du service selon un temps fixé par la convention.

Au 1er janvier 2015, l'agglomération et certaines

communes ont créé les premiers services communs : le service commun Finances avec les communes de Lescure d'Albigeois et de Terssac ; le service commun Ressources Humaines avec les communes d'Albi et de Terssac.

Un service commun informatique a également été créé entre l'agglomération et la commune de Saint Juéry en fin d'année 2015.

Afin de favoriser les mutualisations de compétences dans une logique d'efficacité, d'optimisation et de rationalisation, Mme le Maire propose que la commune de Cambon adhère aux trois services communs existants (Finances, Ressources Humaines et Informatique) de l'agglomération du Grand Albigeois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'adhésion de la commune aux trois services communs.

➤ Mécénat et patrimoine.

M. Pierre Novella, architecte des Bâtiments de France est venu le 4 mai 2018 à Cambon, pour donner son avis sur les 4 croix anciennes en pierre du village.

Il nous a conseillé de contacter un restaurateur compétent dans le domaine des objets d'art pour un diagnostic préalable sur l'état de conservation des œuvres, et pour une proposition technique et chiffrée de restauration. Par ailleurs, M. Novella nous a conseillé de faire une recherche d'archives sur le village et sur ces

croix très intéressantes afin de retrouver leur emplacement d'origine, leur commanditaire et leur signification éventuelle dans le contexte historique.

Dans ce cadre, la Fondation de France se propose de nous accompagner en lançant une souscription publique à destination des particuliers et entreprises pour aider au financement de l'opération.

Le conseil accepte à l'unanimité la signature de la convention.

➤ **Intégration de la parcelle**

Un propriétaire foncier de la commune, M. Babeau a reçu un avis d'imposition sur la parcelle AM2, qui est la parcelle « espace vert » au centre du lotissement de Maillol, d'une contenance de 1992 m².

M. Babeau demande à la commune de régulariser la situation et accepte de céder cette parcelle à la commune pour un euro symbolique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'achat de la parcelle AM2, pour l'euro symbolique.

Service commun

En tant que maire, et responsable des deniers publics, la première question à se poser au moment de proposer une délibération au conseil municipal est toujours et d'abord : qu'est ce qui est bon pour Cambon ? Et plus précisément, est-ce que c'est utile ? Est-ce que cela permet de rendre le meilleur service public aux cambonnais et au moindre coût ? Avec bien sûr la préoccupation de garantir la pérennité de la décision prise.

Les domaines des finances et des ressources humaines sont très importants pour une commune, et ils sont aussi devenus incroyablement plus techniques ces dernières années. Les sujets traités sont tellement complexes que l'adjointe administrative de Cambon ne peut plus les régler seule, malgré toute sa bonne volonté et son implication dans le travail.

La mairie a dû faire appel en 2017 et 2018 à des services extérieurs spécialisés, que ce soit le Centre de Gestion du Tarn ou les services RH et Finances de l'agglomération.

Depuis 2013, pour pouvoir mettre ses équipes ressources au service des communes, l'agglomération a créé des "services communs" informatique, RH, finances.

Le principe est simple, mettre en commun les personnels pour travailler plus efficacement. Douze des seize

communes de l'agglomération y ont déjà adhéré. Le conseil municipal de Cambon a voté l'adhésion de la commune au dernier conseil municipal.

Le coût de l'opération pour la commune est l'équivalent du temps de travail de son agent administratif sur ces sujets. Il n'y a donc aucun impact financier négatif.

En contrepartie, des équipes complètes et spécialisées en finances, en ressources humaines et en informatique traiteront tous les sujets avec le professionnalisme qui les caractérise. De plus, la commune a l'assurance d'avoir toujours un interlocuteur, ce qui ne peut pas être le cas en période de congé ou de maladie, lorsque les missions sont exercées par un agent unique.

L'agglomération du Grand Albigeois s'est construite sur le principe vertueux de ne jamais faire de doublons. La

très grande majorité des agents de l'agglomération sont issus des communes membres – quand une compétence est transférée, l'agent l'exerçant est également transféré, sinon l'agent se trouve sans emploi dans la commune.

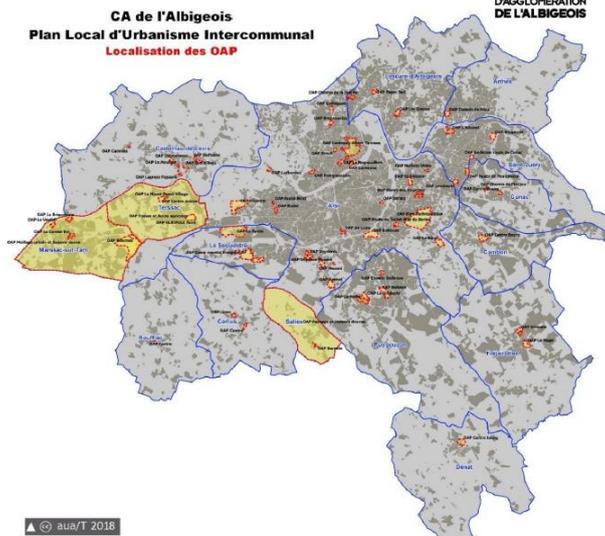
Notre adjointe administrative rejoint donc l'équipe finances de l'agglomération à Saint Juéry où cet encadrement lui permettra de faire évoluer ses compétences professionnelles. Elle ne perd aucun avantage, la rémunération sera même meilleure (car le régime indemnitaire de l'agglomération est plus favorable que dans les petites communes).

Merci sincèrement à elle pour tout son dévouement montré au service des Cambonnais, et nous lui souhaitons très bel avenir professionnel.

Le 18 décembre 2018, après trois ans de travail technique, politique et de concertation avec les habitants, le conseil communautaire de l'agglomération a arrêté le projet de PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal), ainsi que le bilan de la concertation qui s'est tenue de mars 2016 à décembre 2018.

Le PLUI est un document d'urbanisme unique à l'échelle des 16 communes membres qui a pour objet de construire un projet de territoire répondant aux nouveaux défis de développement du Grand Albigeois, aux besoins de sa population et aux évolutions des politiques sectorielles locales et nationales (aménagement, logements, déplacements, économie, d'espaces naturels et agricoles, de lutte contre le changement climatique et maîtrise de la consommation énergétique ...) tout en prenant en compte les évolutions législatives qui se sont succédées.

Depuis le 18 décembre, vous pouvez trouver toutes les informations relatives au projet de PLUI sur le site du Grand Albigeois, en particulier les règlements écrit et graphique à l'adresse : <http://www.grand-albigeois.fr/1375-les-pieces-constitutives-du-plui-en-detail.htm#par17650>. Vous pouvez également venir consulter le règlement à la mairie.



En 2019, l'association du public se poursuivra avec l'enquête publique (été 2019). Le public pourra consulter le PLUI et les avis formulés par les Personnes Publiques Associées (Département, Région, Chambres consulaires...). Une commission de plusieurs commissaires-enquêteurs sera mandatée pour recueillir les avis du public et répondre à leurs questions en toute indépendance.

Si vous avez des remarques à faire, il sera possible de déposer votre contribution, votre réaction ou votre sollicitation, soit par voie papier (sur des registres), par voie postale en adressant un courrier, par internet sur une plateforme dédiée ; ou bien directement auprès des commissaires enquêteurs.

Haie route du Lézert

Il y avait une grande haie de conifères plantée le long de la route du Lézert, au niveau de l'ancienne station d'épuration.



La taille annuelle de cette haie prenait beaucoup de temps de travail à nos agents techniques, car il fallait non seulement la tailler mais également enlever les déchets verts pour les transporter à la décharge.

La position de cette haie ne présentant pas d'intérêt esthétique ni écologique particulière, la municipalité a décidé de la supprimer. Le travail a été effectué en trois jours par les agents de la commune. Le résultat est très positif, la vue sur la vallée du Lézert apparaît dans toute sa beauté lorsqu'on arrive à Cambon maintenant par cette route.



Répertoire électoral unique

Pour lutter contre l'abstention et afin de réduire le nombre de non-inscrits et de mal inscrits, les lois du 1er août 2016 (n°2016-1046, n°2016-1047 et n°2016-1048) rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ont modifié les règles électorales.

Ces lois ont prévu des mesures pour rapprocher les citoyens du processus électoral et ont créé un nouveau système de gestion des listes électorales : le répertoire électoral unique (REU) dont la mise en place est effective depuis 1er janvier 2019.

Ce Répertoire Électoral Unique et permanent est géré par L'INSEE. A partir de ce répertoire seront extraites les listes électorales de chaque commune nécessaires à l'organisation du scrutin.

Cette réforme a renforcé les prérogatives du maire en la matière en lui confiant la responsabilité des inscriptions

et des radiations. Elle a également institué une commission de contrôle, par commune, chargée d'opérer un contrôle *a posteriori* sur les décisions du maire et d'examiner les recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés. Cette commission de contrôle est composée à Cambon de 5 membres : trois conseillers municipaux de la liste majoritaire et 2 conseillers municipaux de la liste minoritaire. Pour l'électeur, la date limite de dépôt d'une inscription n'est plus fixée au 31 décembre. Elle est désormais possible toute l'année. Les



Institut national de la statistique et des études économiques

Mesurer pour comprendre

demandes doivent toutefois être déposées au plus tard le 6ème vendredi avant chaque scrutin.

Courant avril 2019, chaque électeur se verra attribuer une nouvelle carte électorale où figurera l'INE (Identifiant National d'Électeur). Ce numéro unique qui sera permanent suivra l'électeur dans ses différents lieux de rattachement.

La date limite des inscriptions pour les élections européennes est fixée au 31 mars 2019 (ouverture exceptionnelle de la mairie le samedi 30 mars de 10h à 12h).

Nos joies nos peines en 2018

Mariages



03/03/2018 DEVRIENDT Laurent & LASSERE Béatrice

21/07/2018 LAURENS Pierre & LOPES Alexandra

25/08/2018 BEZIN Rémi & HOSPITALIER Véronique

01/12/2018 BOUSQUIE Benoit & VAYSSE Brigitte

Naissances



28/01/2018 WHETTON Kendall

11/02/2018 CHARON Clémence

21/04/2018 BRUNET Owen

21/06/2018 ALIBERT Léo

22/06/2018 RAYNAUD Louise

29/06/2018 FOULCHER Jules

07/07/2018 AZEMA Valentin

08/07/2018 CARCELLER Adrien

19/07/2018 THOUY Tyméo

27/08/2018 LAURENT Louis

05/09/2018 ROMA Timéo

24/09/2018 MEDALE Cerise

24/10/2018 BOSC Clémence

06/11/2018 LAFON Méline

21/11/2018 COUTANT Mila

03/12/2018 MALRIC Romy

Décès

06/04/2018 HERMET Irma Marcelle ép CABROL

09/07/2018 DUVAL Suzanne ép VAYSSE

06/08/2018 CONDAT Raymond Gorges Albert

25/08/2018 MALATERRE Alice ép CONDAT



Célébration du 100ème armistice

« Un siècle que l'Armistice du 11 novembre 1918 est venu mettre un terme aux combats fratricides de la première Guerre mondiale. A cet affrontement interminable nation contre nation, peuple contre peuple ; Avec ses tranchées pleines de boue, de sang de larmes. Ses orages de feu et d'acier qui grondaient par tous les temps et déchiraient les ciels les plus calmes. Ses champs de bataille éventrés et la mort, omniprésente.

Le 11 novembre 1918, un grand soupîr de soulagement traverse la France. Depuis Compiègne où l'Armistice a été signé à l'aube, il se propage jusqu'aux champs de bataille. Enfin, après quatre interminables années de bruit et de fureur, de nuit et de terreur, les armes se taisent sur le front occidental. Enfin, le vacarme funeste des canons laisse place à la clameur allègre qui s'élève de volées de cloches en sonneries de clairons, d'esplanades de grandes villes en places de villages. »
(Extrait du message du Président de la République)

Le 10 novembre 2018, grâce à la conseillère municipale Michèle Bizouard, en sa qualité de correspondante de l'armée, Cambon d'Albi a pu bénéficier d'une célébration du centième anniversaire de l'armistice vraiment unique.

A la demande de Mme Bizouard, le colonel Christian Pourcel a organisé une commémoration remarquable. Les quinze porte-drapeaux, suivis des enfants et parents ont fait un

cortège de la place de la mairie jusqu'à l'Eglise Saint Pierre, où le père Caminade a fait un temps de recueillement et de prière en l'honneur de toutes les victimes de la première guerre mondiale. Après ce temps de recueillement, la cérémonie s'est déroulée devant le monument aux morts, en présence du sénateur M. Bonnacarrère, de la suppléante du député Mme Roques-Etienne, du conseiller départemental

M. Raynaud, du corps de gendarmerie, du piquet militaire et des enfants classes de primaire de l'école qui ont tous reçu un petit drapeau. Certains ont lu un poème et d'autres ont accompagné les porteurs de gerbes. Un grand merci à tous les participants, et en particulier les institutrices Mesdames Caroline Andreau et Amandine Espiguinha.



Téléthon

Pour la 3^{ème} année consécutive, des associations de Cambon se sont motivées pour animer le Téléthon du samedi 8 décembre 2018. Le Village des Enfants a fait une collecte qui s'est élevée à un montant de 48,85 €, l'association de Danse a fait une collecte de 40 €. Et Cambon Aventure a organisé une randonnée, qui s'est terminée par un goûter offert par la municipalité et qui a rapporté 179 €

au Téléthon. Merci à ces associations qui se sont dévouées pour la bonne cause.



Comité des fêtes

L'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre du Comité des Fêtes a permis l'élection d'un nouveau bureau. C'est Vlad Boiko qui a pris la présidence avec une équipe jeune et dynamique. La continuité de cette association historique de Cambon est donc assurée, au grand soulagement

du bureau démissionnaire et des cambonnais. Vlad Boiko a rendu hommage à l'équipe sortante, et a indiqué que leur priorité était d'organiser le Feu de la Saint Jean en 2019. Toute l'équipe municipale remercie Michel Palaffre et son bureau pour leurs dix ans de dévouement, et souhaite une



belle réussite au nouveau bureau.

Cambon Cunac olympique

1979 – 2019 40 ans de Rugby à Cambon. Et demain ?

Un nouveau projet pour tous !

Rugby santé pour les adultes :

- Jeu sans contact, mixte, inter-génération, juste pour entretenir la forme ou la retrouver !



Rugby animation pour tous :

- Animation et convivialité, autour du ballon ovale, pour les anciens, les plus jeunes, juste pour le plaisir !



Rugby éducatif pour les enfants :

- Rugby porteur de valeurs : solidarité, coopération, respect, développons-les chez nos 4-11 ans !



*Anciens joueurs ou pas, jeunes ou moins jeunes, sportifs ou pas, hommes ou femmes, parents d'élèves, vous êtes **tous** concernés !*

Une réunion d'information sera organisée prochainement avec le Cambon-Cunac Olympique XV et un éducateur diplômé du Comité du Tarn de Rugby.

Renseignements : y.lasserre@sfr.fr / 06 16 80 75 35





Infirmière.

Monique Bories est partie à la retraite. C'est Elsa Maury qui la remplace dans le cabinet Bories-Combes-Maury, situé place Louis Durand, depuis le 1^{er} novembre. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans sa nouvelle vie cambonnaise !



Le petit Cambonnais

Info.

Abonnez-vous à la Newsletter sur le site www.cambondalbi.fr

Et recevez le journal en couleur par mail !

Ma petite entreprise.

Emilie Couderc, habitante de Cambon, vient de lancer son entreprise : Enévie.



Préparatrice en pharmacie précédemment, elle a constaté l'engouement pour l'utilisation d'éléments naturels plutôt que chimiques, que ce soit pour le ménage, la cuisine, la cosmétique ou la thérapie. Elle a ainsi créé un site internet qui propose des huiles essentielles bio d'origine tarnaise, privilégiant ainsi les circuits courts.

Vous pouvez découvrir son site sur : www.enevie.fr

Nous souhaitons longue vie et prospérité à cette nouvelle entreprise installée à Cambon !

Salle polyvalente.

Les travaux de la salle ont commencé en octobre, et au bout de deux mois, beaucoup de choses ont été faites.



Les plafonds ont été enlevés, les murs des toilettes et cuisine démolis, les ouvertures dans les murs obturés, l'amiante enlevée du poteau extérieur, les fondations des agrandissements creusées, et les réseaux extérieurs posés.



Vœux du maire



Meilleurs



Vœux

Sarah Laurens et les membres du Conseil Municipal vous souhaitent une bonne année et vous convient à la cérémonie des vœux le **18 janvier 2019 à 18h30** dans le hall de l'école.



Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie – Tél. 05 63 53 00 00 – Fax. 05 63 53 03 56 – Email. : mairie.de.cambon@wanadoo.fr

Site Internet : www.cambondalbi.fr

Directeur de la publication : Sarah Laurens – Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : janvier 2019 – Tirage : 950 exemplaires